

ESCALE DANS LES PORTS DE LA MANCHE

Procédure pour les plaisanciers arrivant d'un pays tiers (hors espace Schengen)

Si vous prévoyez d'arriver directement du Royaume-Uni vers le port de St-Vaast-la-Hougue

La police aux Frontières n'exige pas que les plaisanciers passent par un point de passage frontalier (PPF) comme Cherbourg. Vous pouvez arriver directement au port de St-Vaast-la-Hougue en remplissant les conditions suivantes :

- Remplir le formulaire en ligne :

<https://ports-manche.com/declaration-d-un-navire-de-plaisance-arrivant-d-un-pays-tiers>

- Envoyer le formulaire aux deux adresses e-mail indiquées avant votre départ :

didpaf-cherbourg-cic@interieur.gouv.fr et agence.portuaire.nord@manche.fr

En fonction des renseignements, la Police aux Frontières se déplacera sur le port de St-Vaast-la-Hougue si besoin pour vérifier vos passeports.

Cette procédure sera à appliquer également pour le départ.

If you plan to arrive directly from UK to St-Vaast marina

The Border Police does not require to go through an official borderer transit point (Cherbourg for example). You can arrive directly from UK to St-Vaast marina by satisfying the following conditions :

- *Fill this form on line :*

<https://ports-manche.com/declaration-d-un-navire-de-plaisance-arrivant-d-un-pays-tiers>

- *Send it to these two e-mail addresses before leaving UK :*

didpaf-cherbourg-cic@interieur.gouv.fr and agence.portuaire.nord@manche.fr

In response to these informations, the Border Police could come to visit you in St-Vaast marina, if necessary, to verify your passport.

This procedure will also apply for departure.



SAINT-VAAST
LA-HOUGUE